20 JUIN 2021 **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

www.calvat-markovic.fr





CANTON 20
Castelnau-le-Lez
Clapiers
Jacou
Montferrier-sur-Lez
Montpellier 6
Aiguelongue
Boutonnet
Saint Lazare

Renaud CALVAT

Maire de Jacou Vice-président du Conseil départemental

Éric PENSO - Remplaçant Maire de Clapiers Vice-président de la Métropole

Jacqueline MARKOVIC

Militante écologiste - Consultante en communication numérique pour les PME

Cécile NÉGRIER - Remplaçante Conseillère municipale de Castelnau-le-Lez Enseignante spécialisée en collège

1. Au vu des urgences climatiques de plus en plus pressantes, et plus spécifiquement de la nécessité de préserver les terres agricoles, notamment à proximité des grandes agglomérations, quelle est actuellement votre position concernant le projet de lotissement commercial « Oxylane » situé sur des terres naturelles et à forte valeur agricole sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, le long de la route de Ganges à la sortie de Montpellier ?

Conformément aux engagements déjà pris en 2015 par Renaud Calvat et à toutes les positions défendues par Europe Écologie les Verts Montpellier, nous, candidat-es pour L'Hérault Solidaire et Écologique, ne sommes pas favorables au projet de lotissement commercial Oxylane situé sur la commune de St-Clément-de-Rivière.

Non seulement ce projet ne se justifie pas au vu de l'offre commerciale existante, mais il détruirait 24 hectares de paysages agricoles et naturels dans les zones périurbaines de notre département et aggraverait l'imperméabilisation des sols avec 70% de cette surface dévolue à des zones commerciales ou des parkings.

À l'heure où l'urgence climatique nous presse de changer de modèle, un tel projet, dépendant de l'usage de la voiture individuelle avec un effectif estimé jusqu'à 8000 véhicule par jour, nous paraît inadapté.

2° De quelle manière envisagez vous votre action, au sein de l'Assemblée départementale, pour vous opposer efficacement à ce projet ?

Nous nous engageons à protéger les terres agricoles sur notre canton (secteur de Montferrier-sur-Lez) comme sur le reste du département. Il en va de l'intérêt des générations futures et de la sécurisation d'un approvisionnement alimentaire de qualité et de proximité.

Nous nous engageons également à constituer des réserves foncières pour l'agriculture, à favoriser l'installation des agriculteurs et à structurer la filière en circuits-courts, pour une production et une consommation locales.

Nous sommes favorables à la création de la ceinture verte et agricole du Nord de Montpellier, et défendrons a uprès des collectivités la création d'un PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

3° Si vous êtes élu-e, êtes vous prêt(e) à agir afin que le département soutienne activement un autre projet fondé sur une approche agro-écologique, contribuant à l'approvisionnement nourricier de la zone urbaine, en collaboration avec des associations environnementales, des paysans et des citoyens ?

Le Département est la bonne échelle et le bon cadre pour faire dialoguer les intercommunalités et les divers acteurs impliqués sur le terrain, qu'il s'agisse de professionnels ou d'associations.

Préserver les terres nourricières de l'Hérault est un objectif fondamental. Le Département a toujours soutenu la création des AMAP et l'installation des jeunes agriculteurs. Dans notre canton, nous avons accompagné tous les projets de jardins et vergers familiaux à Castelnau-le-Lez (Devois), Clapiers et Jacou. Quant aux 220 hectares de terres naturelles et agricoles de Viviers à Clapiers et Jacou, ils sont un bon exemple du modèle que nous voulons promouvoir.

Nous nous engageons à maintenir le dialogue avec votre collectif et à soutenir vos propositions pour développer un projet co-construit de sauvegarde des terres cultivables sur le secteur.

4° Si vous le souhaitez, vous pouvez vous exprimer librement sur la manière dont vous envisagez l'avenir de ces terres actuellement menacées d'artificialisation, dans le contexte plus global de l'aménagement du territoire au niveau du Département de l'Hérault.

Grâce à ses compétences en aménagement foncier rural (AFR) et protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN), le Département dispose d'outils efficaces pour stopper l'étalement urbain.

Dans le cadre d'un Programme Alimentaire Territorial, nous contractualiserons avec les agriculteurs pour fournir nos cantines scolaires en produits bio, labellisés et sourcés de qualité. En mettant en commun les moyens du Département, de la Métropole et de la Région pour augmenter jusqu'à 100% en fin de mandat la part de produits bio et/ou locaux dans les cantines, nous permettrons aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Les terres agricoles seront ainsi moins soumises à la pression immobilière : c'est un cercle vertueux qui se met en place.